

Commission permanente

du 04/12/2001

I-Convention-Contrat-Marché

4- Information professionnelle et conseil par téléphone

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- Décide de passer convention avec la société SVP de PARIS pour un service d'information professionnelle et conseil par téléphone aux conditions suivantes :

Durée de la convention	1 an
Date d'effet	31.12.2001
Objet	Service d'information professionnelle et conseil par téléphone. Mise à disposition de documentation.
Prix annuel	5.520 € H.T

- Autorise le Président à signer la convention à cet effet.

LE PRESIDENT

J. BRIEND